

# 2017

Programme de  
Formation

Professionnalisation  
des actrices et  
des acteurs

Accueil :

05 62 11 38 34

[accueil@ressources-territoires.com](mailto:accueil@ressources-territoires.com)



## Modalités d'organisation et d'inscription

**Lieux des actions** - voir les plans d'accès sur le site de R&T, rubrique « Nous contacter »

- \* Pour les formations : Ressources & Territoires, 134 route d'Espagne - 31035 Toulouse / Salle 10 (Site de Gérard Marchant)
- \* Pour les conférences : A Ressources & Territoires ou Espace des Diversités et de la laïcité, 38 rue d'Aubuisson - 31000 Toulouse, ou Institut Saint Simon, Avenue Général De Crouette - 31100 Toulouse - voir adresse sur la fiche conférence.

### Présentation des actions

Chaque action est mise en ligne sur le site de R&T et envoyée à tous les acteurs.trices de la région Occitanie enregistrés.es sur la base de données de R&T et qui souhaitent recevoir les actualités de la formation. Chaque fiche-action présente le contexte dans laquelle s'inscrit l'action, les objectifs, les contenus, les modalités (dates, durée, lieu) ainsi que l'intervenant.e.

**Des indications à prendre en compte avant de s'inscrire :** « coûts\* », « publics concernés » et « prérequis ».

**La confirmation d'inscription est validée au regard de la concordance entre ces indications et le profil professionnel du/de la participant.e.**

\* Voir page suivante

### Inscription

**Accès prioritaire pour les adhérents de R&T, les membres des réseaux animés par R&T et les fonctionnaires de l'État.**

**Uniquement par Internet :** [www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)

- \* Renseigner la « demande d'inscription » avec le formulaire électronique en cliquant sur « s'inscrire » de l'action choisie, sur le site : « Les formations et conférences R&T » puis « Consultation et inscription sur les formations et conférences ».
- Le formulaire électronique est réceptionné automatiquement par l'accueil.

### Attention !

- ⇒ Une seule demande par personne. Tous les items doivent être renseignés convenablement. La demande sera rejetée en cas de non respect de ces deux points, et si la demande est incomplète et/ou manuscrite.
- ⇒ La participation à l'action sera validée par une « **confirmation d'inscription** » adressée 8 à 10 jours avant le démarrage de l'action. Dans le cas contraire, un mail est envoyé expliquant l'invalidation (surnombre d'inscrits, non concordance des prérequis « public », non respect des règles de fonctionnement...)

### Convention - Attestation

- \* A la demande du/de la professionnel.le ou de sa structure, R&T peut établir une convention de formation.
- \* Une attestation de présence est adressée au plus tard 1 mois après la participation à l'action.

Retrouvez toutes les informations et les actualités de la formation sur :

[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)

# 2017

Programme de  
Formation

Professionnalisation  
des actrices et  
des acteurs

Accueil :

05 62 11 38 34

[accueil@ressources-territoires.com](mailto:accueil@ressources-territoires.com)



## Modalités d'organisation et d'inscription

### Les coûts

- \* **Adhérents.es (1) et membres des réseaux(2)** : aucun frais de participation
  - 1) Adhésion : consulter le site de R&T, rubrique « Adhérer à R&T »
  - 2) Membres des réseaux animés par R&T : chefs.fes de projet Contrat de Ville ; coordinateurs.trices PRE et CLSPD ; formateurs.trices-s FLI ; professionnels.les des ESAT
- \* **Non-adhérents.es** : 80 € par jour et par personne **SI** l'action n'est pas co-financées par des fonds européens (FAMI, FSE...) ou État et Région.  
--> **consulter la rubrique « coût » sur chaque fiche formation**

Les actions co-financées par des fonds européens, État ou Région sont accessibles prioritairement aux salariés.es (adhérent ou non-adhérent). Les demandeurs d'emploi, étudiants.es, bénévoles peuvent accéder aux actions de formation en fonction du nombre de places disponibles.

### Règlement des frais de participation

- \* Le règlement doit être adressé minimum 15 jours avant le démarrage de l'action
- \* Le règlement s'effectue obligatoirement par **chèque**, à l'ordre de l'« agent comptable du GIP R&T » ou par virement (ou mandat pour les collectivités). Une facture est adressée en retour.
- \* Les frais de déplacements et de restauration restent à la charge des participants.es

### Financer sa participation

- \* Prise en charge possible par l'**OPCA** de la structure employeuse (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)
- \* Les actions du programme peuvent rentrer dans le cadre du **plan de formation** de la structure
- \* Pour les salariés.es en reconversion professionnelle, financement possible dans le cadre du CRP

### Quelques règles à respecter...

- ⇒ Toute **annulation** à une action doit être impérativement signalée à l'accueil par mail ou téléphone dans les plus brefs délais afin d'attribuer la place à une personne en liste d'attente. Toute annulation non signalée 48H à l'avance ne donnera pas lieu à remboursement si formation payante
- ⇒ Toute personne ne respectant pas ce principe ne sera plus prioritaire sur les autres actions auxquelles elle serait inscrite ou souhaiterait s'inscrire
- ⇒ Une **absence partielle** ne donne pas lieu à réduction des frais de participation ; toute action entamée sera entièrement due
- ⇒ La **ponctualité** et l'**assiduité** à une action font preuve de la capacité à respecter le cadre qui assure le bon déroulement d'une formation, mais également le **respect** vis-à-vis de l'intervenant.e et des autres participants.es.
- ⇒ Chaque participant.e s'engage à lire le **règlement intérieur** disponible au centre de documentation et en salle de formation (n°10).

Retrouvez toutes les informations et les actualités de la formation sur :

[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)